

Garantie limitée

Sony Electronics Inc. (quant aux achats aux États-Unis) et Sony du Canada Ltée (quant aux achats au Canada) (« Sony ») garantissent le présent produit (« le produit ») d'être sans défaut de fabrication ou de matériel durant la période de deux (2) ans à compter de la date d'achat original au détail. Si un tel défaut survient, Sony remplacera le produit sans frais ou, à son gré, remboursera le prix d'achat du produit tel qu'indiqué sur votre preuve d'achat. Pour obtenir le service de garantie, vous devez, durant la période de garantie, expédier le produit à Sony, frais de transport payés à l'avance. Le produit doit être accompagné par des instructions indiquant votre nom, adresse, et numéro de téléphone, ainsi qu'une description du problème. Le produit doit aussi être accompagné d'une preuve d'achat qui indique la date d'achat. Aux États-Unis et Porto Rico, veuillez téléphoner au 1-877-440-3453 ou expédier le produit au Sony Warranty Center, 11302 East Point Drive, Building B, Suite 100, Laredo, TX 78045. Au Canada, veuillez voir au www.sony.ca/consumer_media ou expédier le produit à Sony du Canada Ltée, Media Warranty, 115 Gordon Baker Road, Toronto ON M2H 3R6. **Cette garantie n'est valide qu'au pays d'achat du produit.**

L'UNIQUE RECOURS DU CONSOMMATEUR EST LE REMPLACEMENT OU LE REMBOURSEMENT DU PRIX D'ACHAT DU PRODUIT TEL QU'ÉNONCÉ DANS CETTE GARANTIE LIMITÉE. SONY NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE RESPONSABLE DE DOMMAGES OU PERTES, Y COMPRIS DES DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, SUBIS RELATIVEMENT AU PRODUIT OU ASSOCIÉS AU NON-RESPECT D'UNE GARANTIE OU CONDITION EXPRESSE OU IMPLICITE RELATIVEMENT AU PRODUIT. SONY NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE RESPONSABLE D'UN MONTANT SUPÉRIEUR AU PRIX RÉEL D'ACHAT DU PRODUIT. SAUF DANS LA MESURE OÙ LA LOI APPLICABLE L'INTERDIT, LA DURÉE DE TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE L'ADAPTABILITÉ À UNE FIN PARTICULIÈRE RELATIVEMENT AU PRODUIT EST LIMITÉE À LA DURÉE DE CETTE GARANTIE LIMITÉE.

L'exclusion ou la limitation de responsabilité en cas de dommages accessoires ou consécutifs, ou la limitation de la durée des garanties implicites, n'est pas autorisée dans certains états ou juridictions. Cette garantie limitée vous confère des droits juridiques spécifiques. Vous pourriez également bénéficier d'autres droits qui peuvent varier d'un état à l'autre ou d'une juridiction à l'autre.